

NOTE

DESTINATAIRE : M. Jean Paré, commissaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

EXPÉDITEUR : Guy Bédard, arch. pays.
Service des projets

DATE : Le 17 février 2011

OBJET : Réponses aux questions du BAPE remises lors de la rencontre
préparatoire du 2 février 2011

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions demandées.

Question 1 - Type d'intervention

Voir Note technique de DESSAU du 15 février 2011

Question 2 - Empiètement dans le milieu aquatique

À venir

Question 3 - Recoupements entre des segments de la route 223

1. Cartes #33 et #34 (sites #22 et #23)

Site #22 : Ce site débute au nord au numéro civique #310, en direction du #304 en amont. L'illustration présente, à partir de la maison (#310) un segment en aval de celle-ci alors qu'il s'agit du contraire.

Site #23 : Le début de ce segment devrait débiter au sud légèrement plus en aval, soit à partir de la maison portant le numéro civique #316.

2. Cartes #35 et #36 (sites #24 et #25)

Site #24 : L'illustration est erronée. Ce segment doit débiter à la limite sud du site #25, vers l'amont.

Site #25 : Bonne localisation du site.

Des plans des sites # 22-23-24 avec la correction complètent ces informations.

Question 4 - Interventions d'urgence

Aucune autre intervention d'urgence n'a été réalisée depuis 2008.

Question 5 - Propriété de la berge aux lieux d'intervention

Voir document PowerPoint intitulé « Propriété de la berge ».

Question 6 - Rencontres avec les propriétaires, ententes et autorisations

1. Les tableaux apparaissant dans la présentation PowerPoint de la réponse précédente donnent le nombre de propriétaires riverains touchés pour chaque route.
2. Aucune rencontre spécifique n'a été tenue avec ces propriétaires en vue d'annoncer les travaux où de présenter des servitudes ou acquisitions.

Nous sommes en attente du décret et de la production des plans et devis préliminaires pour débiter ces contacts.

3. Aucune entente, approbation ou servitude n'a été signée. Voir réponse précédente en complément.

Question 7 - Expérience acquise

1. L'emploi d'empierrement comme moyen de stabiliser et sécuriser les culées et piles de ponts ou de base de talus riverain existe depuis plus de 50 ans.

La mise en place de terre pour ensemercer et introduire des végétaux ligneux sur ces surfaces s'est intensifiée au Ministère depuis le début des années 1990.

Comme illustré dans la présentation PowerPoint intitulé « *Stabilisation de talus en bord de cours d'eau - Intégration des végétaux – Exemples* », les projets

présentés réalisés par Transports Québec appliquent différentes techniques de végétalisation et de génie végétal au dessus de la Ligne naturelle des hautes eaux (LNHE).

Le résultat permet une optimisation des objectifs recherchés de sécurité des ouvrages et d'intégration à l'environnement des surfaces.

Les aspects négatifs liés à la présence des pierres dans le littoral de la rivière ne font pas l'objet d'un consensus dans la littérature où les opinions professionnelles des professionnels des ministères ayant juridiction sur l'habitat du poisson (MRNF et MPO).

Un rapport technique de caractérisation d'un ruisseau produit par la Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie du MRNF (la région chapeautant la riv. Richelieu) au sujet de la communauté ichthyologique (2006) précise, au sujet de la présence de pierres placées dans le cours d'eau pour la construction d'un ancien pont, qu'elles sont au contraire un apport positif dans l'habitat du poisson :

4.1 Description des habitats (page 13)

Le cours d'eau est constitué en majorité d'un fond sablonneux ou limoneux d'une faible profondeur avec peu d'abris pour les poissons et est peu diversifié en habitats aquatiques, comparativement à un milieu naturel non perturbé par l'homme (tiré du Portrait du bassin versant du ruisseau des Aulnages de Routhier et al. 2005). Nos observations confirment la description précédente. De plus, nous avons remarqué la présence d'habitats et d'abris pour les poissons et de complexes « rapides-fosses » dans les vestiges d'anciens ponts et en bordure des amas de roches de soutien sous les ponts existants.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS (page 22)

L'inventaire de 2006 permet d'établir un portrait des communautés ichthyologiques du bassin versant du ruisseau des Aulnages en période d'étiage. De plus, il permet de dresser un portrait de la situation de l'écosystème à l'aide de la communauté ichthyologique même s'il n'a pas été possible de développer un indice d'intégrité biotique valable.

Le bassin versant du ruisseau des Aulnages comporte une diversité d'espèces de poissons que l'on pourrait qualifier de bonne et ce, malgré la grande homogénéité des habitats que l'on y retrouve. Une espèce intolérante à la pollution a été trouvée, aucun poisson avec des anomalies importantes et un bon nombre de cyprinidés insectivores ce qui pourrait indiquer que l'écosystème est en assez bonne santé. Cependant, on remarque une majorité de poissons omnivores et un faible nombre de piscivores ce qui correspond à un milieu plus pauvre favorisant les poissons plus généralistes. Les résultats obtenus notamment pour la diversité des espèces sont principalement dus à la stratégie d'échantillonnage utilisée qui visait à échantillonner un maximum d'habitats différents afin de déceler le plus précisément possible la diversité ichthyenne de ce bassin versant en période d'étiage. Cependant, on constate

qu'une importante part de la biodiversité se retrouve dans des micro-habitats notamment dans les fosses situées en bordure et sous les ponts et ponceaux faisant office de refuges de la biodiversité. La majorité des complexes rapides-fosses sont généralement liés à la présence de matériaux de soutien pour des ponts existants ou de vestiges d'anciens ponts.

2. Il est difficile de comptabiliser le nombre d'endroits de façon certaine, mais une rapide consultation auprès d'autres Directions territoriales du Ministère fait état d'au moins 100 sites en bord de lac ou de cours d'eau. Les 8 sites du PowerPoint précédemment cité reflètent assez justement la pratique actuelle.
3. Les suivis peuvent être encadrés par les obligations d'une autorisation environnementale ou effectués par la Direction territoriale de son propre chef. Encore une fois, le PowerPoint présentant des exemples de mise en végétation de bords de cours d'eau présente la qualité de la reprise de l'approche du Ministère.

Comme tous les travaux impliquant un contrat, la qualité réalisée (peu importe leur nature) est liée à la compétence de l'entrepreneur, la surveillance et les documents contractuels.

4. (voir réponses précédentes)
5. (voir réponses précédentes)

Question 8 - Versions numérisées des documents de l'étude d'impact

L'étude d'impact et l'addenda #1 dans une version numérique que nous espérons appropriée font partie de cet envoi.